



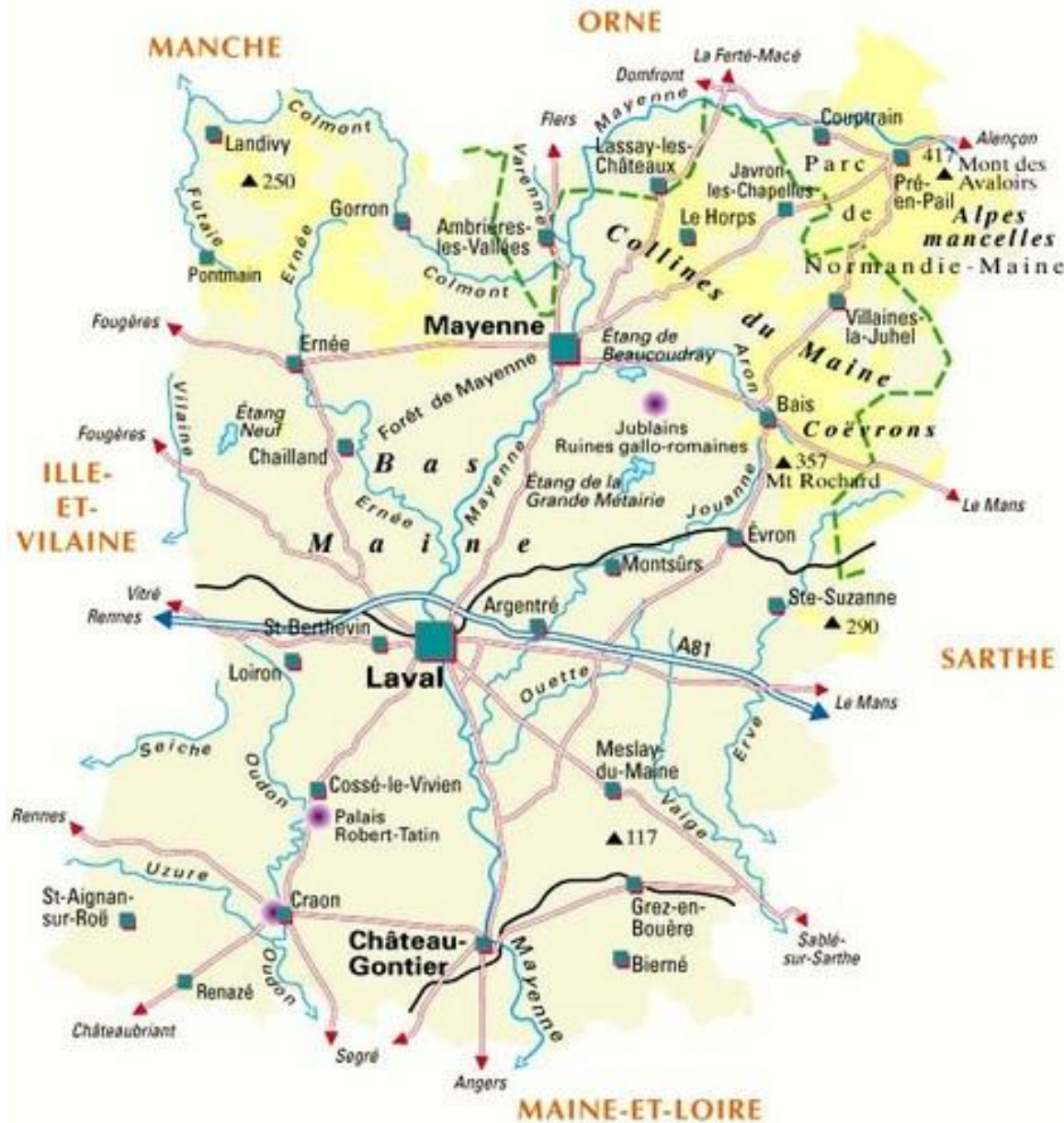
# Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2026

**Conseil municipal du 26 septembre 2023**

*Données cabinet ERM présentées en juin 2023*

- ▶ Cette stratégie territoriale s'adosse au diagnostic conduit par le Cabinet E.R.M. au deuxième semestre 2022 et dont elle reprend la synthèse
- ▶ Elle s'inscrit dans la continuité des priorités retenues dans le cadre du C.L.S.P.D. en s'ajustant à la stratégie nationale de mars 2020 et au plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 de la Mayenne
- ▶ Elle définit les objectifs, le plan d'actions et le mode opératoire qui serviront de cadre aux travaux du C.L.S.P.D. pour les trois prochaines années
- ▶ Une fois signée, elle sera diffusée à l'ensemble des membres du CLSPD

# Situation géographique



**Influence de  
Rennes  
(stupéfiants)  
Mais aussi  
délinquants  
originaires du  
Mans ou de la  
région  
Parisienne**

## CONTEXTE GENERAL

- ▶ C.L.S.P.D. plénier réuni régulièrement entre 2015 et 2022 mais pas de groupes de travail formalisés
- ▶ Charte de déontologie signée en 2017 et adresse mail dédiée créée mais échanges d'informations nominatives non mis en œuvre
- ▶ Par contre, plusieurs outils créés :
  - Protocoles entre la Ville et le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale (2015-2016)
  - Contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes faites aux femmes signé en juin 2019
  - Charte de la vie nocturne (2017)

## CONTEXTE GENERAL

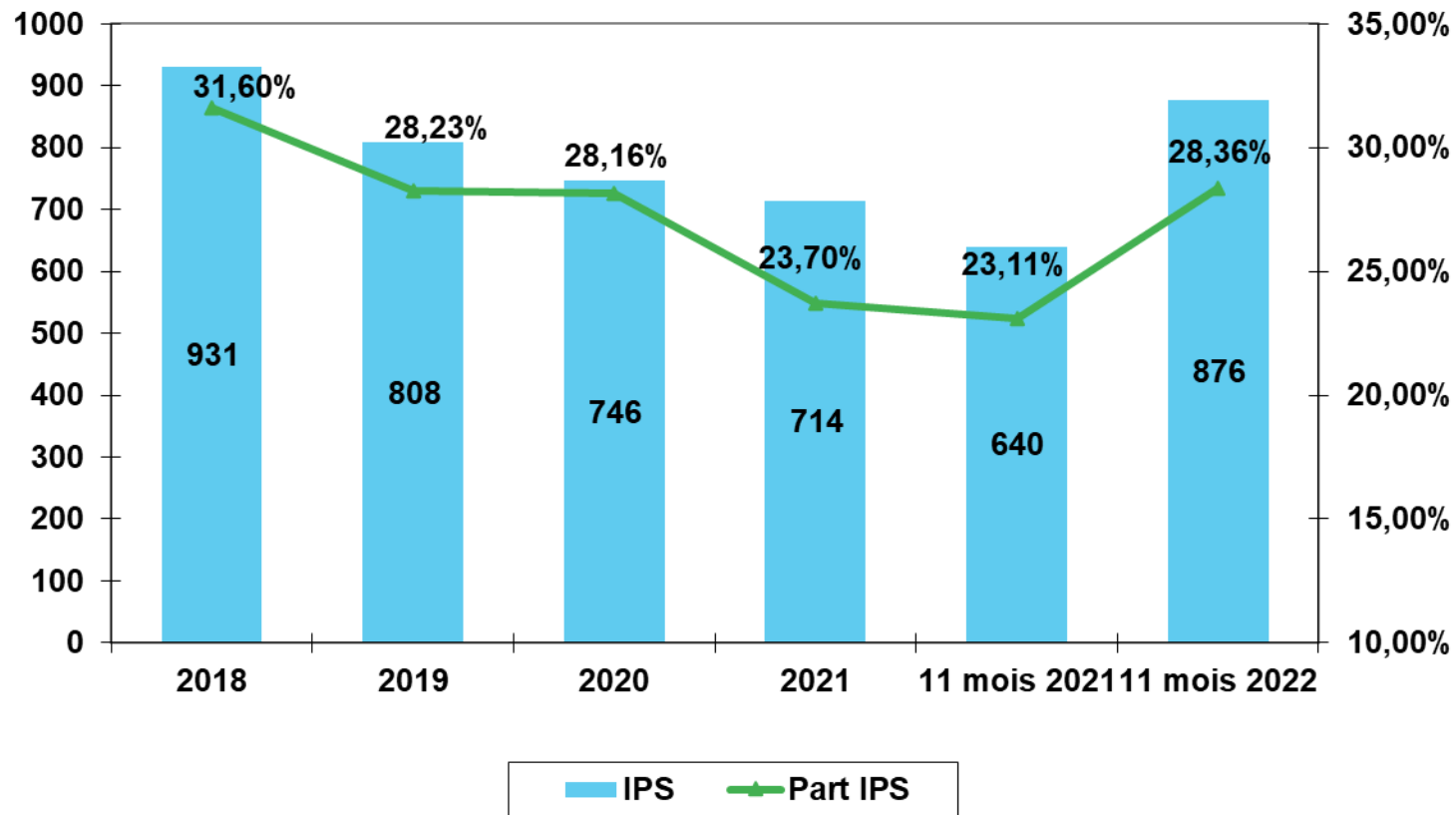
### ▶ Autres dispositifs existants :

- Contrat de Ville d'Agglomération prorogé jusque fin 2023 pour 3 QPV : Saint-Nicolas pour deux secteurs distincts (Saint-Nicolas Kellermann et Saint-Nicolas Pavement- Charité-Mortier-Murat) – Une partie des Fourches – Les Pommeraiies (veille)
- Programme de réussite éducative
- Contrat Local de santé réécrit au niveau de l'Agglomération et signé le 8 juin 2023
- Conseil local de santé mentale d'Agglomération installé fin 2016

## Les principaux indicateurs de la délinquance

- ▶ Indicateurs de pilotage des services (IPS) et atteintes aux biens :

Evolution des IPS et part dans la délinquance générale



- ▶ Après un recul continu entre 2018 et 2021 (-23,3 % en trois ans), le total des IPS enregistre une hausse significative sur les 11 premiers mois de 2022 liée plus particulièrement aux :
  - Vols à la roulotte et d'accessoires
  - Cambriolages
  - Vols avec violences à l'arme blanche ou sans arme
  - Incendies volontaires de biens publics et privés
- ▶ Le **total des atteintes aux biens** (IPS+ vols simples) a augmenté de 26,8 % sur les 11 premiers mois 2022 en raison de la hausse des IPS mais aussi des vols simples
- ▶ Il représentait 42,1 % de la délinquance générale en 2021 mais 46,7 % sur les 11 premiers mois 2022

## Les principaux indicateurs de la délinquance

### ► Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) :

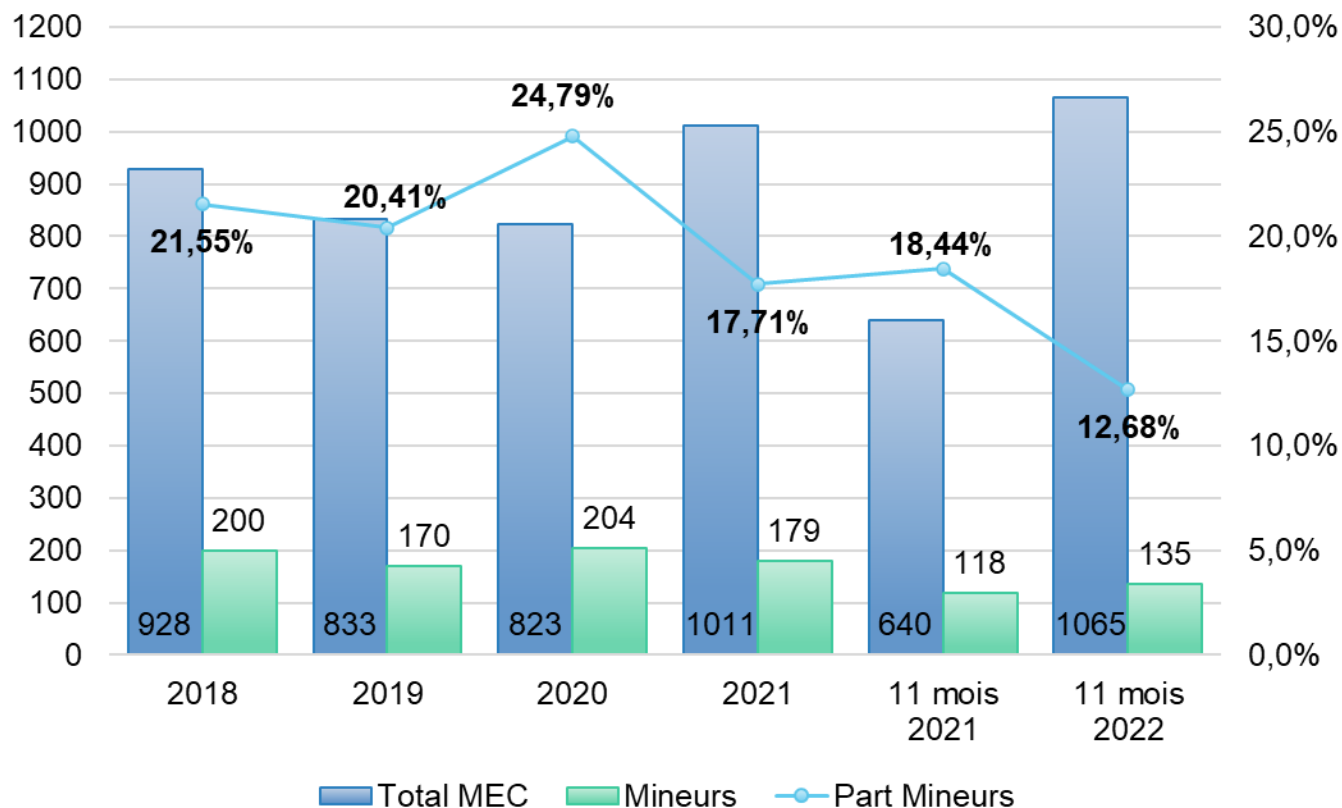
	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
<b>Total AVIP</b>	665	722	577	812	759	775
<b>Part AVIP dans la DG</b>	22,57%	25,23%	21,78%	26,95%	27,41%	25,09%

- En hausse de 2018 à 2021 - Part des AVIP élevée
- Coups et blessures volontaires
- Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants
- Violences sexuelles



# Les principaux indicateurs de la délinquance

## ► Mises en cause et implication des mineurs



Recul du taux d'implication des mineurs depuis 2021 en parallèle d'une hausse significative des mises en cause de majeurs

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, modern aesthetic. The text is centered in the white space.

**LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026**  
**LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPÉRATOIRE**

## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026

- Développer les actions de **prévention en direction des moins de 12 ans** et organiser l'identification et l'accompagnement des situations individuelles des mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance ou à la réitération
- **Conforter le réseau VIF existant** en l'élargissant à de nouveaux partenaires pour identifier les situations le plus en amont possible et élargir son action au repérage et à l'accompagnement des autres publics vulnérables.
- **Renforcer la coordination** entre la police nationale et la Police municipale, les moyens humains et techniques et associer l'ensemble des partenaires et les citoyens à la « co-production » de tranquillité publique

## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026

- Relancer les séances de sensibilisation à la **prévention de la radicalisation** à l'attention des acteurs locaux et s'assurer d'une remontée systématique des informations au niveau de la préfecture
- Etudier l'extension éventuelle des actions de la STSPD au niveau de Laval Agglomération

# GOVERNANCE ET MODE OPERATOIRE

## ➤ Gouvernance :

- C.L.S.P.D. plénier en février (au lieu de juin)
- Conseil restreint au trimestre et sous forme de « cellule de crise » en cas d'événement majeur

## ➤ Mode opératoire :

- Un coordonnateur/une coordonnatrice du C.L.S.P.D. (création de poste)
- 3 groupes de travail thématiques réunis au quadrimestre
- Groupe 1 : « prévention-éducation-citoyenneté-parentalité » (prévention de la délinquance des mineurs et prévention de la récidive des mineurs et jeunes majeurs)
- Groupe 2 : accompagnement des personnes vulnérables et en particulier des V.I.F.
- Groupe 3 : tranquillité publique et relation à la population.

# GOVERNANCE ET MODE OPERATOIRE

- Mode opératoire :
  - Un groupe dédié au suivi des situations individuelles encadré par une charte de déontologie réuni au trimestre
  - Poursuite des réunions des groupes territorialisés en tant que de besoin en y associant le coordonnateur CLSPD
  - Un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)
  - Signature d'un nouveau protocole avec le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale
  - Poursuite des Groupes de Partenariat Opérationnel de la Police nationale sur les quartiers Saint-Nicolas et les Fourches
  - G.L.T.D. à la main de la procureure de la République

# LE PLAN D' ACTIONS

## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Création d'un « réseau prévention » pour fixer des priorités coordonnées en matière de prévention primaire et secondaire, organiser le repérage le plus en amont possible des premiers dysfonctionnements
- ▶ Mise en place du groupe de travail dédié au suivi des situations individuelles
- ▶ Prise en compte des indicateurs scolaires et des dispositifs de suivi (mesures de responsabilisation et mesures de prévention d'INALTA)
- ▶ Développement de l'usage de la mesure de responsabilisation (diversification des structures d'accueil)
- ▶ Utilisation de la mesure de rappel à l'ordre pour les mineurs
- ▶ Installation puis utilisation du CDDF
- ▶ Développement des actions collectives de soutien à la parentalité : livret parentalité, cafés des parents, groupes de parole



## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Etude d'un dispositif spécifique de prise en charge en soirée des 6-11 ans (élèves du primaire) dont les parents travaillent en horaires décalés en ciblant plus particulièrement les familles monoparentales
- ▶ Poursuivre les interventions de la prévention spécialisée dans les QPV – renforcement de sa présence sur le quartier des Fourches
- ▶ Programme d'actions spécifique concernant la prévention des addictions en lien avec le contrat local de santé
- ▶ Associer à ces travaux les équipes du Conseil Départemental
- ▶ Travailler à la densification du nombre d'enfants suivi dans le cadre du P.R.E.
- ▶ Implication des partenaires qui assurent l'accompagnement des publics en risque de rupture (maison des adolescents, mission locale, l'APPUI)

## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Implication de la PJJ et du SPIP : mobilisation des expositions PJJ, développement et diversification des postes de travail non rémunéré et des TIG
- ▶ Lien au Contrat local de santé et au Conseil local de santé mentale

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Consolidation du « réseau V.I.F » figurant dans le Contrat Local de Lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes
- ▶ Poursuite de la diffusion des outils de communication « grand public »
- ▶ Etude de la possibilité d'aborder les situations nominatives VIF dans le cadre d'une séquence dédiée du groupe thématique
- ▶ Pérennisation du poste d'intervenante sociale au commissariat de Laval
- ▶ Actions en direction des auteurs : poursuite des stages de responsabilisation développés par le SPIP – faire connaître le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales pour davantage d'orientations

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Poursuite du travail déjà engagé concernant l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des victimes
- ▶ Mobilisation des bailleurs sociaux pour l'hébergement des auteurs (sortants de prison ou évincés du domicile)
- ▶ Poursuite des mesures relevant des dispositifs judiciaires (sécurisation des plaintes, Téléphone grave danger et bracelet anti-rapprochement)
- ▶ Ouverture du dossier relatif à la prostitution des mineurs : actions d'éducation des jeunes en ciblant le thème de la pré-prostitution
- ▶ Dispositifs spécifiques pour les enfants victimes ou témoins de ces violences
- ▶ Prise en compte spécifique des atteintes aux élus et aux personnes dépositaires de l'autorité ou chargées d'une mission de service public

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Organisation du repérage des victimes « invisibles » : mineurs victimes de harcèlement, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, mutilations sexuelles, mariages forcés
- ▶ Accès aux droits et aide aux victimes généraliste :
  - Plaque de l'ensemble des permanences existantes
  - Consolidation des permanences au Point Justice (Saint-Nicolas)
  - Prise en compte des besoins de permanences juridiques et d'aide aux victimes sur les autres quartiers

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Partage des données statistiques (PN, PM, bailleurs, transports)
- ▶ Cartographie partagée : 10 items principaux de la police nationale – SIG Ville
- ▶ Ajustement des moyens humains de la Police Nationale et de la Police Municipale
- ▶ Complémentarité renforcée entre PN et PM sur la sécurisation des grands événements, les IPM, les opérations de sécurité routière et la gestion des matchs à risque
- ▶ Maintien des G.P.O. (groupes de partenariat opérationnel) sur Saint- Nicolas et sur les Fourches
- ▶ Implication de l'ensemble des partenaires du CLSPD dans le repérage des points de deal – procédures de remontées d'informations à étudier dans le cadre du groupe de travail n°3

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Evaluation et ajustement des réseaux de vidéoprotection (vidéoprotection urbaine, dispositifs des autres partenaires) de manière à couvrir les points sensibles non traités
- ▶ Etude de sûreté et de sécurité publique dans le cadre nouveau programme de renouvellement urbain (Saint-Nicolas)
- ▶ Renforcer le suivi des missions de médiation urbaine du G.L.E.A.M. (Groupement local d'employeurs d'agents de médiation) : lieux et horaires d'intervention à préciser et coopération renforcée avec la PM et la PN
- ▶ Associer au groupe de travail n°3 l'ensemble des partenaires concernés par les questions de sécurité (SDIS, représentants des commerçants, des transports publics, service sécurité de l'hôpital)
- ▶ Consolidation du travail déjà réalisé dans le cadre de la charte de la vie nocturne : lien aux professionnels, lien à renouer avec le milieu étudiants

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Mise en œuvre du nouveau protocole à signer avec le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale
- ▶ Lutte contre l'insécurité routière en complément des actions menées dans le cadre du PDASR : rodéos urbains, trottinettes électriques, sécurisation des abords des établissements scolaires
- ▶ Prise en compte plus systématique des doléances transmises à Laval Direct Proximité (numéro vert de la ville) : centralisation des doléances relevant de la tranquillité publique et des suites données au niveau de la coordination CLSPD
- ▶ Poursuite des actions menées par la Police nationale visant à renforcer le lien Police-population : permanences des 2 délégués cohésion police-population – relance des café-rencontres



## Dans le domaine de la prévention de la radicalisation : 2 actions

- ▶ Constitution d'un réseau de « capteurs » parmi les services municipaux et partenaires au contact des populations : relance des séances de sensibilisation à la reconnaissance des signaux faibles
- ▶ Mode de liaison Ville-Préfecture : remontées des informations de terrain à un référent municipal radicalisation en vues d'une transmission des signalements en préfecture selon des modalités à définir

## Dans le domaine de la relation aux autres communes de l'Agglomération : 2 actions

- ▶ Proposition d'associer au C.L.S.P.D. de Laval, les 3 autres communes de la CSP (Saint-Berthevin, Bonchamps-lès-Laval et Changé)
- ▶ Organisation d'une conférence annuelle prévention-sécurité au niveau de l'Agglomération
  - Initier la réflexion autour du C.L.S.P.D. et des communes associées ou de la création d'un CISPd d'agglomération

# EVALUATION

- **Indicateurs d'activité et de résultats** définis collégialement pour chacun des groupes de travail (5 à 8 indicateurs par groupe)
- **Tableau de suivi de l'état de réalisation des actions de la STSPD**
  - **L'ensemble constituant un « tableau de bord »** dont les résultats seront présentés lors des réunions du conseil plénier et du conseil restreint du C.L.S.P.D.
- **Bilan de la mise en œuvre de la stratégie territoriale dressé dans les six mois précédant son échéance**

# COMMUNICATION

## ➤ **Communication interne Mairie :**

- Présentation des objectifs et du plan d'actions en conseil municipal ainsi qu'aux directions et services
- Échanges réguliers avec les élus, les directeurs et chefs de services lors des réunions internes
- Information régulière des élus sur l'avancée des travaux

## ➤ **Communication externe :**

- Conférence de presse à l'issue du CLSPD Plénier : Maire, Préfète, procureure de la République
- Utilisation du magazine municipal et du site internet de la Ville pour mettre en avant des thématiques spécifiques

## ➤ **Communication de crise :**

- Seuls la préfète, le maire et la procureure de la République seront habilités à s'exprimer